



Déchets@Ressources 13

Rencontre de l'économie circulaire

Le Département du Sol et des Déchets interviendra dans le cadre de la 4ème « [Rencontre de l'économie circulaire : Les acteurs de la réparation et de la réutilisation, des pionniers de la circularité de ressources](#) ». Ces Rencontres s'adressent particulièrement aux acteurs publics wallons et organismes de soutien aux entreprises afin de les sensibiliser et de développer une compréhension commune de l'économie circulaire et de ses enjeux, pour ensuite mieux les intégrer dans leurs actions et processus. Elles sont ouvertes à tout acteur curieux d'en apprendre un peu plus sur ce concept. Cet événement se déroulera en ligne le mercredi 20 décembre de 14 h à 16 h.

Plus d'informations : <https://economiecirculaire.wallonie.be/fr/articles/actualite/acteurs-reparation-reutilisation-pionniers-circularite-ressources>

Déclaration REIWa (Registre des Emissions Industrielles Wallonnes) - Campagne 2024 de collecte de données 2023

Depuis 2022, l'ancienne application REGINE de collecte de données a été remplacée par une nouvelle application plus simple : l'application REIWa. Les changements principaux du volet « Déchets » sont les suivants :

- Les flux de déchets produits au sein de l'établissement et réutilisés directement dans le processus de production (dénommés autrefois « recyclage interne ») ne sont plus à déclarer.
- Dans le volet « Déchets – Producteurs », les déchets qui ont obtenu le statut « sortie du statut de déchet » (end-of-waste) ne sont plus à déclarer dans le cadre « Gestion des déchets » mais dans le cadre « Déchets de provenances externes » pour autant qu'ils aient obtenu le statut de «

déchet » en entrée de l'établissement. La liste des déchets ayant obtenu le statut « end-of-waste » est reprise sur le site : <https://sol.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets/sortie-du-statut-de-dechet---sous-produits.html>.

Comme chaque année entre janvier et mars, les entreprises y soumises seront invitées à transmettre leurs données de l'année 2023 sur le site <https://reiwa.wallonie.be>.

Le bureau COMASE sollicitera en outre certaines entreprises pour validation de leurs données communiquées pour 2021 et 2022.

En cas de question relative au remplissage de l'enquête, différentes aides sont offertes au niveau du formulaire :

- Au niveau des volets, la structure en cadres est présentée globalement.
- Au niveau des cadres (c'est-à-dire les sous-volets), une explication générale est reprise en haut de page, au-dessus du formulaire à compléter. De plus, un bouton d'aide est présent sur la droite de l'écran et reprend de manière détaillée les informations attendues pour chaque champ à compléter.
- Au niveau des lignes d'encodage, des rappels d'information sont fournis pour les champs plus compliqués.
- Un helpdesk est également disponible à l'adresse mail suivante : reiwa@spw.wallonie.be.

Lettre d'information du Département du Sol et des Déchets

SPW Environnement - dechets.sol@spw.wallonie.be - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes

